

Informations communales

Juin 2019

**VAGUES DE CHALEUR,
DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE**

**MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER**

**DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES**

**NE PAS BOIRE
D'ALCOOL**

**BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

**EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15**

**MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOIETS LE JOUR**

**MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE**

**ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES**

   @MinSoliSante

 Ministère des Solidarités
et de la Santé

TRAVAUX EGLISE

Le lundi 8 juillet 2019, des travaux de remplacement de l'arêtier en zinc du clocher vont être entrepris sur la toiture de l'Eglise occasionnant le besoin d'une nacelle élévatrice ainsi que la pose et la dépose du câble téléphonique par la société SCOPOLEC. La circulation sera fortement perturbée sur le secteur de l'Eglise et une possible déviation sera mise en place sous couvert d'un arrêté municipal.

TRAVAUX CHEMIN DE LA PLAINE - CLOS DES TAMARIS

Réseau eau potable : En raison de la future construction d'un lotissement de neuf parcelles, le syndicat d'eau « Eaux Sud Calvados », sur la demande des propriétaires, va dévier la conduite principale qui passe sur la partie du terrain privé.

Les travaux débuteront la première semaine de juillet. La colonne sera posée sur le domaine public, le long de la route d'accès à la salle communale. La durée du chantier est prévue pour six jours environ. Un arrêté de circulation sera mis en place pendant cette période.

VENELLE DES BAMBINS

Réseaux assainissement, eau potable Télécom/ Alimentation de la Salle communale, et du futur lotissement : les travaux débuteront la deuxième semaine de juillet, juste après le début des vacances scolaires. La venelle des bambins sera impactée sur toute sa longueur pour une période d'environ un mois.

Des perturbations seront à prévoir, surtout pour les personnes habitant le clos des Tamaris. Un arrêté de circulation sera mis en place. C'est l'entreprise FLORO TP de Bretteville-sur-Laize qui a été retenue pour effectuer les travaux par la commune après un appel d'offres.

C'est la même entreprise qui a été retenue par le syndicat d'eau « Eaux Sud Calvados », ce qui facilitera la coordination des deux chantiers.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE COMMUNALE

Le gros œuvre sera achevé cette semaine. La pose de la charpente commencera à la suite suivie de la couverture.

Le photovoltaïque sera installé dans le mois de septembre.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement dans notre commune aura lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2020 (dates à confirmer).

Nous recherchons un agent recenseur motivé pour travailler en collaboration avec le coordonnateur. Nous vous remercions d'adresser votre CV et lettre de motivation à la Mairie de St Germain le Vasson. Notions administratives fortement recommandées. Pour tous renseignements, s'adresser à la Mairie...

DON DU SANG

Mardi 06 août 2019 : Salle des fêtes de Soumont de 15h00 à 19h30

Mardi 29 octobre 2019 : Salle du Suvez à Potigny de 15h00 à 19h30

BRUITS

Je vous rappelle que l'article R1334-31 du code de la santé publique dispose qu' « *aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme*, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Ce dimanche 23 juin, à partir de 13 heures, nous avons eu droit au bruit d'une tronçonneuse pendant deux heures provoquant le mécontentement des voisins et du Maire. Inadmissible !!! La prochaine fois, je porterai plainte. Un minimum de civisme s'impose ! Je rappelle donc que :

« Tous travaux, tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, de vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que de :

- 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus ;
- 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés. »

Tontes de pelouse, déchets verts

Je vous rappelle que les déchets verts doivent être sortis la veille du ramassage. Il n'est pas rare de voir à certains endroits de la commune un dépôt sauvage sur le domaine public le lendemain du ramassage. C'est inacceptable !!!

Les déchets verts doivent être stockés entre deux ramassages sur votre propriété. Merci de respecter cette consigne.

Comme chaque année, il n'y aura **pas de ramassage de déchets verts durant la période estivale**. La collecte reprendra le 2^{ème} lundi de septembre soit le 09 septembre 2019. **Les fours à chaux seront fermés** sur cette même. En effet, les services de la Préfecture nous interdisent le stockage des déchets verts en raison de la prolifération de lixiviats.

HORAIRES MAIRIE :

Horaires habituels Mairie :

Lundi : Fermé
Mardi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
Mercredi : 09h00 – 12h00
Jeudi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
Vendredi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Horaires Mairie du 20 juin au 09 juillet 2019 inclus :

Lundi : Fermé
Mardi : 09h00 – 12h00
Mercredi : 09h00 – 12h00
Jeudi : 09h00 – 12h00
Vendredi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Horaires Mairie du 15 au 26 juillet 2019 inclus Et du 05 au 09 août 2019 inclus :

Lundi : Fermé
Mardi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
Mercredi : 09h00 – 12h00
Jeudi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00
Vendredi : 09h00 – 12h00



Toute l'équipe municipale vous souhaite d'agréables vacances...

Le Maire,
Jean-Pierre VERMEULEN